



AVIS DE PROMULGATION

Aux personnes intéressées par la résolution 20-08-254 autorisant une résidence de deux étages, une marge de recul du garage réduite et une marge de recul arrière réduite au 91 rue Dutch en vertu du règlement 723-17 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 4 août 2020, le conseil a adopté la résolution 20-08-254 autorisant une résidence de deux étages, une marge de recul du garage réduite et une marge de recul arrière réduite au 91 rue Dutch en vertu du règlement 723-17 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

La résolution 20-08-254 est entrée en vigueur le 25 août 2020, à la suite de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Brome-Missisquoi.

Cette résolution est disponible à l'hôtel de ville de Bedford au 1 rue Principale, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Bedford, ce 31 août 2020.

Guy Coulombe
Directeur Général